

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Rapport public**Date d'émission du rapport :** 26 août 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1561-0006**Type d'inspection :**

Plainte

Suivi

Titulaire de permis : The Corporation of the City of Brantford et The Corporation of the County of Brant**Foyer de soins de longue durée et ville :** John Noble Home, Brantford**RÉSUMÉ DE L'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 25 et 26 août 2025.

L'inspection concernait :

- Le dossier n° 00154141 – suivi n° : 1 – sous-alinéa 138 (1) a) (ii) du Règl. de l'Ont. 246/22 – Entreposage sécuritaire des médicaments
- Le dossier n° 00154142 – suivi n° : 1 – alinéa 23.1 (3) 1 du Règl. de l'Ont. 246/22 – Exigences en matière de climatisation
- Le dossier n° 00155363 – plainte relative aux services d'hébergement et aux températures ambiantes

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2025-1561-0005 lié au sous-alinéa 138 (1) a) (ii) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1561-0005 lié à l'alinéa 23.1 (3) 1 du Règl. de

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

l'Ont. 246/22.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Gestion des médicaments

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.